

a pas tenu compte des augmentations ou des diminutions de la quantité gardée en stock par les Commissions ou par les détenteurs de licences. Ainsi, à cause de conditions exceptionnellement favorables à l'étranger, les commissions de régie peuvent, en certaines années, faire de gros achats pour renouveler leurs stocks ou créer des réserves; de tels achats grossiraient outre mesure le chiffre de la consommation apparente pour ces années-là. Les chiffres de ces tableaux ont été calculés comme suit:

Spiritueux.—Presque toute la production de spiritueux est gardée dans les entrepôts d'accise, d'où on la retire pour diverses fins. Les quantités indiquées comme "inscrites pour la consommation" sont celles qui sortent des entrepôts, après acquittement des droits, et que l'on présume être destinées à la consommation de bouche au Canada. Toutefois, il se peut qu'une partie en soit exportée. L'approvisionnement de spiritueux disponible au Canada pour la consommation domestique ou pour l'exportation doit donc être la somme des quantités indiquées en (a) inscrites pour la consommation; (b) importations; et (c) exportations en entrepôts d'accise, et si les exportations domestiques totales et les réexportations de spiritueux importés sont déduites de ce chiffre, le reste indique la consommation apparente au Canada.

Boissons de malt.—Une faible partie seulement de la production de boissons de malt est mise en entrepôts. L'approvisionnement représente donc: (a) la production; (b) les variations dans les stocks en entrepôts, et (c) les importations; en déduisant de cet approvisionnement total les exportations domestiques et les réexportations de boissons importées, on peut obtenir un chiffre indiquant la consommation apparente au Canada.

Vins.—On obtient la consommation apparente de vins canadiens en divisant le montant total perçu en taxes par les taux de l'impôt d'accise. On a ainsi, croit-on, une indication plus exacte de la consommation que si l'on utilise l'ancienne méthode, qui consistait à soustraire les exportations de la production, puisqu'une partie du produit n'est pas consommée pendant l'année de production mais est placée en entrepôt pour vieillissement. On obtient la consommation apparente de vins importés en déduisant des importations entrées au pays les réexportations de vins étrangers.

22.—Consommation apparente de spiritueux au Canada, années fiscales terminées le 31 mars 1922-34.

Année fiscale.	Inscrits pour consommation. ¹	A ajouter, exportations en entrepôts d'accise.	A ajouter, importations.	A déduire, réexportations de spiritueux importés. ¹	A déduire, exportations domestiques totales. ¹	Consommation apparente.
	gal. de pr.	gal. de pr.	gal. de pr.	gal. de pr.	gal. de pr.	gal. de pr.
1922.....	730,474	192,327	1,348,603	24,373	158,714	2,088,317
1923.....	729,678	315,213	1,193,123	67,283	330,820	1,839,911
1924.....	899,291	875,699	1,261,541	29,329	991,563	2,015,639
1925.....	910,316	803,535	1,161,169	10,978	1,008,583	1,855,459
1926.....	1,082,785	499,007	1,410,637	15,958	1,087,553	1,888,918
1927.....	1,404,111	571,792	1,587,475	107,282	1,266,692	2,189,404
1928.....	1,896,357	579,420	2,374,885	185,630	1,460,871	3,204,161
1929.....	2,016,802	1,143,276	2,604,769	183,889	1,911,634	3,669,324
1930.....	1,926,063	1,810,197	2,446,800	128,612	2,379,858	3,674,590
1931.....	1,180,536	2,558,327	1,990,574	19,694	2,630,805	3,078,938
1932.....	781,612	2,276,137	1,421,214	83	2,016,886	2,461,994
1933.....	769,527	1,991,994	732,306	45	1,996,113	1,497,669
1934.....	933,946	2,478,975	718,016	478	2,546,196	1,584,263

¹ Avant 1933 les statistiques des exportations qui figuraient dans les relevés du commerce étaient présentées en gallons mesure impériale. On les a converties en gallons de preuve comme suit: fabrication canadienne, 20 au-dessous de preuve; origine étrangère, 25 au-dessous de preuve.